

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 avril 2021

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du 7 avril 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} avril 2021 par Monsieur le Maire, s'est assemblé exceptionnellement Salle Victor COLLIN, sous la présidence de Monsieur José RUIZ.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs RUIZ José, AOUAOU Arsène, FILLIEUX Jean-Luc, GOSSEREZ Alain, LAVIT Guy, LEMAUUR Gilles, MEUNIER Jacky, THILLAYS Bernard, TROLEY Dany.

Mesdames AVRIL Elisabeth, BELGACEM Isabelle, CARADO Karine, JEGOU Stéphanie, KAYGISIZ-MASSON Aurélie, MARCANO Paloma, ONDET-HUBERT Valérie, ROUSSELET Marie-Annick, SAULAY Alba, VRAIN Ghyslaine, YASAR-KAYGISIZ Denise.

ETAIT REPRESENTEE : Madame LESELLIER Stéphanie représentée par Madame ROUSSELET Marie-Annick

ETAIENT ABSENTS : Messieurs KRASNIC Cédimir, PASCAL Jean-Michel

Secrétaire de Séance : Madame Paloma MARCANO

Monsieur José RUIZ, Maire, ouvre la séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 mars 2021

Monsieur José RUIZ demande à l'ensemble des élus présents si des observations sont à émettre sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2021. Aucune observation n'est émise. Le Procès-verbal de la séance du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs

Aucune observation n'est émise.

1) Budget annexe RAM - Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion du Budget annexe RAM 2020 du Receveur Municipal est présenté aux élus.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2) Budget annexe RAM - Approbation du compte administratif 2020

Madame Ghyslaine VRAIN, Adjointe au Maire, prend la présidence de la séance, Monsieur le Maire étant sorti en respect de l'article L2121.14 du CGCT et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif du Budget annexe RAM 2020 est également présenté. Le résultat global de clôture 2020 est de 16 329,09 €. Aucune observation n'est émise.

Le compte administratif du Budget annexe RAM 2020 est le reflet exact du compte de gestion établi par les services de la Perception.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Budget Communal - Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Le compte de gestion du Budget communal 2020 du Receveur Municipal est présenté aux élus.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

4) Budget Communal - Approbation du compte administratif 2020

Madame Elisabeth AVRIL, Conseillère Municipale déléguée, prend la présidence de la séance, Monsieur le Maire étant sorti en respect de l'article L2121.14 du CGCT et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif du Budget Communal 2020 est présenté aux élus.

Les résultats du Budget 2020 contenus dans le compte administratif tant en Fonctionnement qu'en Investissement pour le Budget Communal sont présentés.

Le résultat global de clôture 2020 est de 1 556 664,92 €. Aucune observation n'est émise.

Le compte administratif du Budget Communal 2020 est le reflet exact du compte de gestion établi par les services de la Perception.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

5) Budget Communal - Affectation de résultat de l'exercice 2020

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

L'affectation des résultats 2020 est présentée pour le Budget Communal conformément au règlement budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette affectation répartie, d'une part, en réserve pour couvrir les engagements d'investissement et, d'autre part, en fonctionnement pour l'exercice 2021 pour le Budget Communal.

6) Budget annexe MARPA - Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion pour le Budget annexe MARPA 2020 du Receveur Municipal est également présenté.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

7) Budget annexe MARPA - Approbation du compte administratif 2020

Madame Alba SAULAY, Conseillère municipale déléguée, prend la présidence de la séance, Monsieur le Maire étant sorti en respect de l'article L2121.14 du CGCT et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif du Budget annexe MARPA 2020 est présenté aux élus. Le résultat global de clôture 2020 est de 140 441,04 €. Aucune observation n'est émise.

Le compte administratif du Budget annexe MARPA 2020 est le reflet exact du compte de gestion établi par les services de la Perception.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

8) Budget annexe MARPA - Affectation de résultat de l'exercice 2020

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

L'affectation des résultats 2020 est présentée pour le Budget annexe MARPA conformément au règlement budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette affectation en fonctionnement pour l'exercice 2020 pour le Budget annexe MARPA.

9) Budget Communal 2021 - Ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement

Il est proposé au cours de cette séance de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre à jour la procédure **d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement**. Il est précisé que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d'engagement, elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la commune à moyen terme.

Les autorisations de programme sont la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées et les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice en cours.

Ces autorisations de programme doivent être votées par le conseil municipal, par délibération distincte du budget, lors de l'adoption du budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'actualisation de ces autorisations de programme.

10) Vote des taux 2021

A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire. Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de la TFPB. Le taux départemental de TFPB 2020 (18%) vient s'ajouter au taux communal 2020 (20,31%). Ce taux de TFPB majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021 (38,31%).

Il est proposé de maintenir en 2021 les taux communaux de référence pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 38,31 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 92,82%.

Pour rappel, l'allocation de compensation pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) versée par la Communauté de Commune du Pays de Montereau (CCPM) est inscrite prévisionnellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer les taux pour l'année 2021, sans augmentation, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,31 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,82 %

11) Budget Communal 2021

Le Budget Communal 2021 est présenté en commençant par la section de Fonctionnement, puis par la section d'Investissement.

Les opérations comptables retenues sont :

Opération n°11 - La Sauvagerie (ouverte uniquement pour des restes à réaliser 2020)

Opération n°23 - La Grande Garenne.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 887 286,16 € pour un budget global de 11 831 812,69 € dont 5 180 506,70 € de dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Communal 2021 tel que présenté, ainsi que les opérations en section d'investissement énumérées ci-avant.

12) Budget annexe MARPA 2021

Le Budget Annexe MARPA pour l'année 2021 est ensuite présenté.

Il comprend des dépenses et des recettes en Fonctionnement et en Investissement pour un budget global de 361 486,40 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Annexe MARPA 2021 tel que présenté.

13) Budget annexe Vie Locale 2021

Le Budget Annexe Vie locale pour l'année 2021 est ensuite présenté.

Il comprend des dépenses et des recettes en Fonctionnement et en Investissement pour un budget global de 575 818,50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget annexe Vie locale 2021 tel que présenté.

14) Fonds de solidarité logement 2021

Le fonds de solidarité logement intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement. Depuis plusieurs années la commune adhère à ce fonds par convention. Pour 2021, la cotisation est de 0.30 € par habitant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouvellement de l'adhésion de la commune au FSL pour 2021.

15) Mise en place de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE)

Le Conseil municipal peut décider de mettre en place l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) pour les agents accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale visée par l'arrêté du 27 février 1962 précité et qui ne peuvent bénéficier du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

16) Classe de découverte 2021 – Ecole élémentaire Louis Pasteur

Il est proposé d'organiser une classe de découverte pour une classe de CE1 et une classe de CM2 de l'école élémentaire Louis Pasteur, du 31 mai au 4 juin 2021 à LA BOURBOULE (63), avec pour objectif un séjour pédagogique au Pays des Volcans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'organisation de cette classe de découverte 2021 et fixe les participations financières à demander aux familles.

17) Travaux de rénovation énergétique – Salle de sport du gymnase Albert Chaland

Dans le cadre de la réalisation d'un Bilan Énergétique du gymnase municipal Albert Chaland mené par RHM Architectes, la commune pourrait s'engager dans une opération de rénovation énergétique de la salle de sport du gymnase.

Ces travaux permettraient tout d'abord un confort de pratique des usagers aussi bien l'hiver que l'été, mais permettrait également de réduire les frais de fonctionnement d'environ 65% et donc aussi de s'inscrire dans une démarche environnementale en baissant d'environ 90% l'émission des gaz à effet de serre.

L'appel à projets 2021 France Relance a pour objectif d'accompagner, financièrement, les collectivités pour la rénovation énergétique des installations sportives. Aussi, est-il proposé de solliciter une aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de cet appel à projets 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation énergétique de la salle de sport du gymnase Albert CHALAND, pour un coût global estimé à 870 000 € HT et décide de solliciter une aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport.

18) Convention de participation Ville/SOCOVAR - Réhabilitation des logements 36 rue Grande

En vertu de l'article L1523-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales, la commune peut subventionner des travaux de réhabilitation sur des immeubles appartenant à une Société d'Economie Mixte exerçant une activité de construction ou de gestion de logements.

Les travaux de réhabilitation sur les logements situés 36 rue Grande sont estimés à 94 117,35€TTC. Un plan de financement a été présenté par la SEM SOCOVAR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une participation de 47 060 € à la SEM SOCOVAR pour ces travaux de réhabilitation.

Le Secrétaire de séance,



Paloma MARCANO



Le Maire,



José RUIZ